

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
COMMUNE DE ROSNAY – 85320**

**D36-2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 19 septembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

**En exercice : 13**

Présents : 10

Votants : 13

**Étaient présents :** Mme Bergerette AULNEAU, M. Éric REVERSEAU, M. Christophe AUBIN, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Mathieu GREFFARD, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Fabien MURAIL, M. Gérald RIVOISY, M. Nicolas TASSAUX.

**Absents excusés :** M. Hubert MACQUIGNEAU (pouvoir à M. Éric REVERSEAU), Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE (pouvoir à M. Mathieu GREFFARD), Mme Virginie JOGUET (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU).

**Secrétaire de séance :** Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 19 septembre 2025.

**SYDEV – Travaux de sécurisation des réseaux route des Caves**

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que par délibération D05-205 du 30 Janvier 2025, le Conseil Municipal a accepté de réaliser l'enfouissement des réseaux, route des Caves.

Mme le Maire présente au conseil la convention N°2025SEC0018 relative aux modalités techniques et financières de la réalisation d'une sécurisation du réseau électrique liés à l'effacement de réseaux

La participation communale s'élève à 12 049,00 € au lieu de 17 405 €.

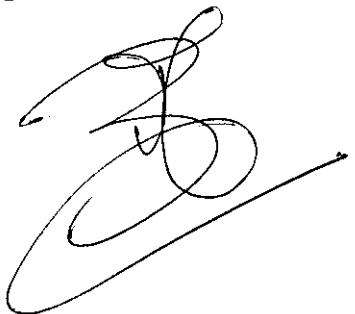
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :**

- Accepte le montant de la participation communale ;

- Autorise Mme le Maire à signer la convention et l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,  
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le